



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

# **Fiche descriptive 2019**

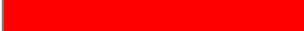
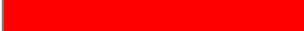
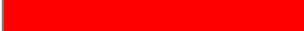
**Thème**  
**Infections Associées aux Soins**  
**(IAS)**

**ICSHA**  
**Version 3**

Mars 2019

## Fiche descriptive

	<b>Indicateur de consommation des produits hydro-alcooliques version 3 (ICSHA version 3)</b>
<b>Définition</b>	<p>L'indicateur ICSHA.3 est exprimé sous la forme d'un pourcentage et d'une classe de performance (A à C). Cet indicateur objective le volume de produits hydro-alcooliques délivré dans des secteurs cliniques et l'imagerie de l'établissement de santé. Le volume minimal de PHA à délivrer au sein de l'établissement est défini en fonction de l'activité par type de soins et du nombre minimal de frictions recommandées pour chacune de ces activités par jour et par patient.</p> <p>ICSHA.3 est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains (selon une technique de référence).</p>
<b>Justification</b>	<p>L'utilisation large des PHA, technique à la fois rapide et efficace, améliore la maîtrise du risque de transmission croisée de microorganismes manuportés et contribue ainsi à la diminution du taux d'infections associées aux soins et de la dissémination des bactéries multirésistantes et hautement résistantes émergentes.</p> <p>La consommation de produits hydro-alcooliques (PHA) reflète le niveau d'application de l'hygiène des mains par la technique de friction hydro-alcoolique qui remplace dans la plupart des circonstances le lavage des mains à l'eau et au savon.</p> <p>Cet indicateur en version 3 remplace l'indicateur de consommation des produits hydro-alcooliques version 2. Il permet de mesurer le volume de PHA délivré aux services cliniques (et non plus commandé par l'établissement), avec des objectifs de friction par patient, par activité et par jour revus à la hausse par rapport aux précédentes versions.</p>
<b>Diffusion publique</b>	<p>Cet indicateur en version 3 est diffusé publiquement pour la seconde année en 2019.</p>
<b>Type d'indicateur</b>	<p>Indicateur de processus</p>
<b>Résultat chiffré</b>	<p>L'indicateur ICSHA.3 est le pourcentage de volume de produits hydroalcoolique (PHA) réel délivré par rapport au volume minimal théorique de PHA à délivrer.</p> <p>Le résultat de l'indicateur est calculé à partir du volume délivré dans les services cliniques et l'imagerie, y compris bloc opératoire et SSPI.</p> <p>Le volume minimal théorique de PHA à délivrer est déterminé à partir d'un référentiel national prenant en compte les types et volumes d'activité de l'établissement. Le nombre minimum de frictions a été fixée en 2018 par un groupe d'experts travaillant en lien avec la HAS.</p> <p>Le ratio entre volume réel délivré et le volume minimal théorique de PHA est exprimé sous la forme d'un pourcentage du volume minimal théorique de PHA à délivrer. Ce pourcentage peut dépasser 100%, dès lors que le volume de produits hydro-alcooliques (PHA) consommés par l'établissement dépasse son volume minimal théorique de PHA à délivrer.</p> <p>Une information complémentaire à usage strictement interne à l'établissement est également fournie et elle est calculée à partir du volume délivré dans les services cliniques et l'imagerie, hors bloc opératoire et SSPI. Bloc opératoire et SSPI sont en effet l'utilisation prépondérante de PHA dans de nombreux établissements, susceptible de marginaliser l'utilisation des PHA des autres services cliniques. Cette information n'est pas diffusée au publique mais permet à l'établissement de santé de mettre en perspective le résultat global.</p>

<b>Classe de performance</b>	<p>Les résultats du ratio de délivrance dans les services cliniques et l'imagerie sont rendus sous forme de classe de performance de A à C :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de performance de l'établissement</th> <th>% du volume minimal théorique de PHA à délivrer</th> <th>Couleur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>≥ 100%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>De 80% à 99%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>&lt;80%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Exemple : un établissement de santé avec un ratio de 70% sera classé C.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La classe A comprend les établissements obtenant les meilleurs scores chiffrés, c'est-à-dire ayant le niveau d'engagement le plus élevé dans l'utilisation des produits hydro-alcooliques.</li> <li>• La classe C comprend les établissements obtenant les moins bons scores chiffrés, c'est-à-dire les plus en retard dans l'utilisation des produits hydro-alcooliques ;</li> <li>• Les établissements de santé notés « NC » sont les établissements non concernés pour cet indicateur.</li> <li>• Les établissements ne saisissant pas leurs données sont classés comme non-répondants.</li> </ul>	Classe de performance de l'établissement	% du volume minimal théorique de PHA à délivrer	Couleur	A	≥ 100%		B	De 80% à 99%		C	<80%	
	Classe de performance de l'établissement	% du volume minimal théorique de PHA à délivrer	Couleur										
A	≥ 100%												
B	De 80% à 99%												
C	<80%												
<b>Mode d'évaluation</b>	<p>L'indicateur ICSHA.3 tient compte de données provenant du PMSI 2018.</p> <p>Une grille de recueil et des consignes d'aide au remplissage définissant les attentes pour chacun des critères constitutifs de l'indicateur sont mises à disposition des établissements de santé sur le site de la HAS.</p> <p>Annuellement, les établissements de santé au niveau régional font l'objet d'un contrôle qualité de leurs indicateurs du thème IAS par les ARS dans le cadre de l'Orientation Nationale Inspection-Contrôle avec validation des éléments de preuve.</p>												
<b>Critères d'inclusion</b>	Tous les établissements de santé à l'exception de ceux identifiés dans les critères d'exclusion.												
<b>Critères d'exclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison d'enfants à caractère sanitaire spécialisée (MECSS)</li> <li>• Établissement de post-cure alcoolique exclusive</li> <li>• Centres d'auto-dialyse exclusifs</li> </ul>												

<b>Contact</b>	<p>Cette fiche descriptive a été mise à jour par Meriem BEJAOUI, chef de projet, sous la coordination de Sandrine MORIN, adjointe, et sous la responsabilité de Laetitia MAY-MICHELANGELI, cheffe du Service Évaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins (EvOQSS)</p> <p>L'ensemble des documents se rapportant à la campagne 2019 ainsi que les différents rapports du thème IAS sont téléchargeables sur le site <a href="http://www.has-sante.fr">www.has-sante.fr</a>.</p> <p>Pour toutes questions relatives aux indicateurs vous pouvez contacter EvOQSS à l'adresse électronique :</p> <p style="text-align: center;"><i>contact.iqss@has-sante.f</i></p>
<b>Version</b>	mise à jour du 26 mars 2019



Toutes les publications de la HAS sont téléchargeables sur  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)